



ZAC des Alouettes - 18520 AVORD
02 48 69 80 77 - spanc@cc-laseptaine.fr



Concept
Service Assainissement

53 rue du commerce - 18300 ST SATUR
accueil@mdconcept.fr

Formulaire de demande : PROJET DE CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

DEPOT DU DOSSIER

- En 1 EXEMPLAIRE
- Joindre :
 - un **plan cadastral** (sur fond de carte routière, I.G.N...),
 - un **extrait cadastral**,
 - un **plan de masse** à l'échelle sur lequel figureront l'implantation et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement
 - le **formulaire annexe 1** (en cas de rejet)
 - l'**étude de sol** ou le **formulaire annexe 2**

DEMANDEUR M Mme Melle

Nom – Prénom : ① Téléphone (Obligatoire) :

Adresse actuelle : Mail :

Commune : Code Postal :

Adresse construction :

Commun : Code Postal : Référence Castrale :

CONCEPTEUR / INSTALLATEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Commune : Code Postal :

① Téléphone : Mail :

PROJET

Objet du projet

- permis de construire : **construction neuve**
- permis de construire : **construction déjà existante**
(*transformation, agrandissement*)
- réhabilitation ou création d'une installation sans permis de construire
- modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (*projet non conforme*)

HABITATION

Type de Résidence

- Principale Secondaire Location
- Autre (préciser :))
- Combien de **pièces principales* (PP)** la construction compte-t-elle
(*En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux*)
- Cas particulier, **Nb d'équivalents habitants retenus (EH)**.....

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

TERRAIN

- **Superficie** : en m²
- **Appréciation de la nature du sol** : à dominante argileuse à dominante sableuse
 à dominante limoneuse
- **Existe-t-il une étude de sol à la parcelle** Oui Non

Si non, l'annexe 2 devra être renseignée et joint à la demande (Absence d'étude de sol)

- **Pente existante** : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %
- **Implantation** : Lotissement Habitat Isolé Habitat regroupé (Hameau)

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Adduction publique
- Alimentation privée - *Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.)* :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?
 Oui Non
- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

DISPOSITIF ENVISAGÉ

Prétraitement

Bac à graisses : 200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)
 Autre volume : litres

N.B. : dispositif à mettre en place si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre dispositif (Toilette sèche, fosse chimique, fosse d'accumulation) :
.....

Filière agréée (fournisseur, dimensionnement):.....
Numéro d'agrément :

➤ Traitement

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

} Veuillez renseigner les caractéristiques

} ci-dessous

Longueur = m Largeur = m

Surface = m² Profondeur = m

Tertre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration =

Autre filière agréée

Fournisseur et dimensionnement :

Numéro d'agrément :

➤ Exutoire et autorisation de rejet

L'exutoire nécessite t-il un dispositif de relevage ? Oui Non

Si **oui** décrivez le dispositif tampon mis en place avant la sortie de la parcelle

(Regard brise jet, tranchée tampon d'infiltration (L), autre) :

.....

Volume du poste :

Description de l'exutoire (type fossé, busage, autre, localisation,..) :

.....

L'exutoire est sur quel domaine ? Public Privé

Une autorisation obligatoire de rejet (formulaire joint en annexe 1) est à demander auprès

de la commune s'il s'agit d'une voie communale, au département s'il s'agit d'une voie départementale,

au gestionnaire de la voie public concerné le cas échéant, au propriétaire s'il s'agit d'une voie ou parcelle

privée

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;

➤ À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, le propriétaire atteste sur l'honneur par la présente que les travaux seront réalisés dans les règles de l'art

- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le Signature

La présente demande est à transmettre à : Communauté des Communes de La SEPTAINE
ZAC des Alouettes - 18520 AVORD
Tél : 02 48 69 80 77 - mail: facturation@cc-laseptaine.fr

(Cadre réservé à l'administration)

Date de réception:

Dossier complet: oui non , renseignement et pièces manquantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Acceptation de la demande: oui non

Date , cachet, signature:

ANNEXE N°1

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET D'EFFLUENTS APRES TRAITEMENT

Je soussigné(e), M/Mme/Mlle.....Tél :

Adresse :

Agissant en qualité de : Propriétaire ; Locataire ;

Autre.....

Sollicite : pour mon compte personnel ;

pour le compte de M/Mme/Mlle :

Adresse :

l'autorisation ci-après :

Rejet d'effluents, après traitement, sur voirie ci après définie :

RN; RD; VC.....; CR.....; Chemin Privé.....

Commune de : Références cadastrales :

Lieudit :

Travaux : en agglomération hors agglomération

Type de traitement des eaux usées :

Filière classique de type :

Filière compacte de type :Agrément N° :

Micro station d'épuration de type :Agrément N° :

Autre système :

Passage de ces rejets d'effluents traités : sous chaussée ; sous accotement

Date souhaitée pour commencer les travaux :Durée des travaux :

Afin de maintenir la capacité épuratoire du dispositif dans son ensemble et de respecter la quantité minimale du rejet (matières en suspension : 30mg/l, demande biochimique en oxygène à 5 jours : 40mg/l sur un échantillon de deux heures), je m'engage à assurer un entretien suivi et permanent des différents appareils.

Ale :

Signature du demandeur :

Nota : l'autorisation sur voirie RN voir avec la DDT, sur RD voir avec le Département, VC et CR voir avec la commune, Chemin privé voir avec le propriétaire)

(Cadre réservé l'autorité)

DECISION Je soussigné(e), M/Mme/Mlle.....agissant en qualité de

AUTORISE N'AUTORISE PAS

M/Mme/Mlle.....

Adresse :

A rejeter ses effluents traités émanant de la filière d'assainissement au niveau du

Fossé situé à

Réseau d'eaux pluviales situé à

Ale :

Signature, tampon :

ANNEXE n°2

Formulaire de décharge en cas d'absence d'étude de sol

Extrait de l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009

Chapitre III Prescriptions techniques minimales applicables à l'évacuation

Section 1 Cas général : évacuation par le sol

Art. 11. – Les eaux usées traitées sont évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, afin d'assurer la permanence de l'infiltration, si sa perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h. Les eaux usées traitées, pour les mêmes conditions de perméabilité, peuvent être réutilisées pour l'irrigation souterraine de végétaux, dans la parcelle, à l'exception de l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine, et sous réserve d'une absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées.

Section 2 Cas particuliers : autres modes d'évacuation

Art. 12. – Dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11 ci-dessus, les eaux usées traitées sont drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, **s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.**

Décharge

Je soussigné **(propriétaire)** déclare ne pas souhaiter faire réaliser une étude de sol tel que prévu à l'article 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (Art 15).

De ce fait, je renonce donc à tout recours contre la communauté de communes, le technicien du SPANC ou l'entrepreneur ayant réalisé les travaux en cas de mauvais fonctionnement de l'installation de traitement des eaux usées située au

J'atteste avoir été informé que je suis responsable des effluents qui sont évacués hors de ma propriété. Je serai donc le seul et unique responsable si une pollution ponctuelle ou chronique du milieu naturel en provenance de mon immeuble est détectée.

Nom, Prénom et signature

Date

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)